

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0696

Paris, le mercredi 6 février 2019

Émetteur : Elise Demorise pour l'Ucanss - @mail : formation@ucanss.fr
Isabelle Chèze pour l'Institut 4.10 - @mail : icheze@institutquatredix.fr

Objet : Dispositif « Contrôle de gestion » - Année 2019 CDG Fondamentaux -
CDG-PRO avec certification optionnelle CDG-PRO/REX

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss et l'institut 4.10 proposent un cycle de formation intitulé « Contrôle de gestion ».

Cette formation vise à accompagner les Contrôleurs de gestion lors de leur prise de poste, cursus « CDG-Fondamentaux » et les Contrôleurs de gestion déjà en poste souhaitant perfectionner leurs pratiques professionnelles, cursus « CDG-PRO ».

Pour ce dernier cursus, une offre complémentaire est proposée qui s'appuie sur les retours d'expériences des participants et qui permet d'approfondir les différentes thématiques de formation (CDG-PRO/REX).

Ces dispositifs de formation constituent un parcours de professionnalisation pour les Contrôleurs de gestion.

Le Régime général souhaite poursuivre la démarche entreprise pour offrir des certifications professionnelles reconnues aux salariés dans le cadre du développement des compétences. En 2019, une certification en fin de cursus «CDG-PRO » est proposée dont l'intitulé est « Certificat Professionnel de la Formation Professionnelle : Pilotage de la performance dans le secteur public » (inscription au Répertoire spécifique).

I. CDG - FONDAMENTAUX (annexe 1)

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce cursus propose un accompagnement adapté aux Contrôleurs de gestion lors de leur prise de poste. Il permet aux participants :

- d'acquérir les fondamentaux essentiels de la fonction contrôle de gestion et l'appropriation des outils, notamment au niveau de la préparation budgétaire,
- de connaître l'analyse des coûts et la comptabilité analytique ainsi que l'étude de la structure d'un tableau de bord ;
- de renforcer leur rôle d'acteur incontournable dans le pilotage de la performance et du dialogue de gestion au sein de leur organisme ;
- de faire évoluer les pratiques des acteurs.

B. PRINCIPES PEDAGOGIQUES DU DISPOSITIF

La durée globale de la formation CDG-Fondamentaux est de **12 jours** répartis sur une amplitude de 3 à 4 mois et s'organise en **trois phases** :

- 1) **Une identification des prérequis à l'entrée en formation** en comptabilité et sur les fonctionnalités de base d'Excel à partir d'un dossier d'inscription. Les prérequis sont identifiés en amont de l'entrée dans le dispositif afin de s'assurer que les participants sont bien dans la cible du public visé.
- 2) **Une phase d'apprentissage en présentiel** qui s'articule autour de cinq thématiques de formation bien distinctes. Le recours à des cas pratiques et des temps d'échanges entre les participants sont privilégiés pour favoriser la bonne appropriation des connaissances.
- 3) **Une évaluation des acquis « à froid »**, qui s'effectue à distance, est mise en œuvre dans les 2 mois après la fin de la formation pour vérifier les acquis de la formation sur le développement des compétences du salarié. Elle fait l'objet d'un suivi et les résultats sont restitués aux participants et partagés avec l'organisme d'appartenance. Si les résultats sont satisfaisants, le participant détient les prérequis nécessaires pour intégrer le dispositif CDG-PRO.

II. CDG-PRO AVEC CERTIFICATION OPTIONNELLE (annexe 2)

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce cursus vise à assurer un accompagnement adapté aux Contrôleurs de gestion qui souhaitent perfectionner leurs pratiques professionnelles.

Il permet aux participants de :

- développer leur valeur ajoutée dans le cadre de la réflexion stratégique de la direction d'organisme ;
- renforcer leur connaissance des outils de pilotage, en particulier dans les domaines du contrôle de gestion sociale, du contrôle budgétaire, de la connaissance des coûts (méthode ABC) ;
- renforcer leur connaissance des choix d'investissement, des statistiques appliquées au contrôle de gestion et, sur un certain nombre de thèmes et orientations spécifiques à chaque branche en la matière.

B. PRINCIPES PEDAGOGIQUES DU DISPOSITIF

La formation est ancrée dans la réalité professionnelle dans une logique d'apprentissage favorisant le partage d'expérience.

La formation est animée par un prestataire extérieur expert du contrôle de gestion pour le module tronc commun et les modules interbranches. Chaque module spécifique de branche est animé par un expert de la branche concernée.

La durée totale d'un parcours complet en présentiel est de **16,5 jours** répartis sur une amplitude d'environ 5 à 6 mois et s'organise en **trois phases** successives :

- 1) **Une phase de test d'auto-positionnement** qui permet d'identifier les prérequis en amont de la formation :
 - connaissance des fondamentaux indispensables pour accéder à CDG-PRO du contrôle de gestion : la fonction de contrôle de gestion, la préparation budgétaire, le calcul des coûts et le tableau de bord ;
 - connaissance de thématiques spécifiques pour un positionnement à l'entrée en formation sur : la prévision des effectifs, l'analyse statistique, la méthode ABC, l'analyse budgétaire, les choix d'investissement.

2) **Un parcours de formation modulaire** qui combine à la fois des temps en présentiel obligatoires et des temps individualisés. Cette phase d'apprentissage en présentiel s'articule autour :

- de réalisations professionnelles ou d'un projet transversal à mener en lien avec les thématiques traitées dans l'organisme d'appartenance ;
- une phase d'échanges portant sur les réalisations professionnelles ou les projets transversaux des stagiaires qui intervient lors des regroupements.

Les séquences de formation comprennent :

- **un module tronc commun obligatoire ;**
- **des modules interbranches :** selon les résultats obtenus lors des tests d'auto-positionnement, la Commission d'étude des dossiers de candidatures peut accorder des dispenses sur un ou plusieurs modules interbranches.

3) Les modalités d'évaluation des acquis de fin de formation

Pendant les temps consacrés aux réalisations professionnelles ou au projet transversal, le stagiaire est accompagné par un superviseur (N+1, agent de direction) et par un tuteur pédagogique, représenté par le prestataire extérieur sur les modules dont il a la charge.

En amont de la formation, le prestataire échange avec la direction du stagiaire sur le choix du projet ou des réalisations professionnelles.

Il doit s'assurer de la faisabilité des réalisations, que ce soit sur le périmètre et la pertinence des travaux d'intersessions, les moyens mis à disposition du participant et le temps accordé pour mener à bien les travaux afin d'apporter les correctifs nécessaires si besoin.

A compter de 2019, le stagiaire pourra opter entre deux modalités d'évaluation des acquis de fin de formation :

- **Option 1 sans certification :**
Le stagiaire ne souhaite pas l'obtention de la certification, il présentera les travaux qu'il aura menés devant une Commission Pédagogique en clôture de formation.
- **Option 2 avec certification : CP FFP « Pilotage de la performance dans le secteur public »** (CP FFP = Certificat Professionnel de la Fédération de la Formation Professionnelle)
Le stagiaire souhaite l'obtention d'une certification professionnelle à l'issue de la formation. Il devra indiquer son choix dans le dossier de candidature à transmettre en amont de la formation. Pour ceux qui auront opté pour cette modalité de fin de formation, ils présenteront leurs travaux devant un jury. La certification professionnelle sera délivrée par le prestataire.

III. CDG-PRO/REX (annexe 3)

A. FINALITÉS ET OBJECTIFS DES ATELIERS RETOUR D'EXPÉRIENCE (ATELIER-REX)

Ces ateliers de retour sur expérience s'inscrivent dans la continuité du dispositif CDG-PRO.

Les ateliers REX permettent :

- d'identifier les bonnes pratiques incontournables pour piloter la performance ;
- de mettre en œuvre les meilleures expériences professionnelles visant à renforcer ce pilotage.

B. PRINCIPES PÉDAGOGIQUE DE L'ATELIER-REX

L'atelier REX s'appuie sur le partage des actions conduites et des façons d'agir afin de dégager les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Ce regroupement se déroule sur une journée.

IV. CONDITIONS D'ACCES

L'accès aux formations est subordonné à la constitution d'un dossier de candidature complet (annexes 1bis et 2bis) pour intégrer CDG-Fondamentaux et CDG-PRO (avec ou sans certification) avant toute inscription définitive.

Pour les CDG-PRO-REX, une simple inscription est nécessaire et il est obligatoire d'avoir suivi CDG-PRO (annexe 3bis).

V. COÛT DE LA FORMATION (annexes 1, 2 et 3)

A. CDG-FONDAMENTAUX

Le coût des frais pédagogiques de la formation CDG-Fondamentaux est de **3877,00 €** par stagiaire. Il inclut l'étude des prérequis, l'accès à la formation et l'évaluation différée à réaliser à distance ainsi que la restitution des résultats.

B. CDG-PRO AVEC OU SANS CERTIFICATION

Le coût des frais pédagogiques de la formation est variable selon les résultats issus des tests d'auto-positionnement :

- pour un **parcours complet** : **6644,00 €**;
- pour un **parcours adapté** : suite au résultat des tests d'auto-positionnement, le participant peut être dispensé de suivre un ou plusieurs modules. Le coût pédagogique est adapté. Il comprend le coût du parcours obligatoire fixé à **3690,00 €** auquel est rajouté le nombre total de jours complémentaires que le participant doit suivre sur la base de **369,00 €** / jour de formation.

C. CDG-PRO/REX

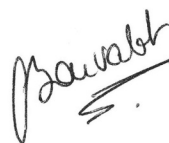
Le coût des frais pédagogiques de l'atelier REX est de **461,00 €** par participant.

2019 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2019 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE).

Vos interlocutrices, Isabelle Cheze de l'Institut 4.10 (pilote de ce dispositif) et Elise Demorise de l'Ucanss, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Carole Bonvalot

Directrice du Développement
et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - CDG les fondamentaux,
- 15012019-A1bis-CDG-Fondamentaux-inscription-2019.doc,
- Annexe 2 - CDG PRO avec certification optionnelle,
- 1512019-A2bis-CDG-PRO-Inscription-2019.doc,
- Annexe 3 - CDG PRO/REX - journée d'atelier avec retour d'expérience,
- 15012019-A3bis-CDG-PRO-REX-Inscription-2019.doc,